



RETOUR SUR LES DÉBATS DU CONSEIL DES PROFESSIONS

Définition des orientations de politique professionnelle en vue de l'Assemblée générale, préparation des JPC, communication métiers, dénomination des UNA, matériaux biosourcés, RGE et CEE, Handibat, GME, ... les points à l'ordre du jour étaient nombreux.

Les membres du Conseil des Professions ont commencé leurs travaux par la définition des grands axes de la résolution relative aux questions techniques et professionnelles qui sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale le 13 avril prochain. À cette occasion, ils ont pointé la nécessité de disposer d'un maillage suffisamment dense des points de collecte avant le 1^{er} janvier 2024, d'appliquer l'écocontribution sur les produits verriers, d'accompagner les entreprises dans l'amélioration du tri de leurs déchets, sans oublier la problématique des emballages. Ils sont aussi revenus sur la nécessité d'améliorer le dispositif des CEE pour les rendre plus accessibles et de réellement lutter contre la fraude sans entraver l'activité des entreprises vertueuses.

Les membres du Conseil des Professions ont ensuite fait le point sur la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Lille, examinant l'état des réservations des exposants et tirant les enseignements des mesures prises l'an dernier pour favoriser la venue d'un nombre plus important de délégués. Ils ont également réfléchi aux thèmes transversaux à proposer aux délégués.

Un point a ensuite été fait sur la « communication métiers » qui avait fait l'objet d'une commission du Conseil des Professions début janvier et qui devrait conduire à revoir les manières de travailler pour améliorer les informations diffusées tant au Réseau

qu'aux adhérents sur les actions syndicales menées sur le plan technique et professionnel. Les membres du Conseil des Professions ont par ailleurs examiné les propositions qui ont été faites par un cabinet de consultant en vue du changement de nom des UNA, nom qui n'évoque rien à l'extérieur de la CAPEB.

Ils ont par ailleurs évoqué l'incidence de la réforme des lycées professionnels sur les révisions des BP et des bacs pros en particulier. Il a ensuite été question de la mission confiée par Christophe Béchu à la filière bois, au travers du Comité Stratégique de la Filière, pour travailler sur les conditions d'une introduction plus massive du bois et des matériaux biosourcés dans la rénovation des bâtiments (recommandations pour lever les freins à leur usage, incitations réglementaires et financières à envisager, etc.). Le Conseil a donné mandat au Président des Métiers du bois de la CAPEB de suivre attentivement l'évolution de cette mission afin de défendre les intérêts de l'ensemble des entreprises artisanales du bâtiment et en particulier le principe "le bon matériau au bon endroit".

Un point a par ailleurs été fait sur les demandes de simplifications portées par la CAPEB pour obtenir notamment plus de cohérence entre les référentiels de contrôles, leur nombre, les pièces à fournir, etc. Il a été décidé à cet égard de prendre l'exemple de trois dossiers pour les détailler point par point avec l'administration pour qu'elle puisse percevoir les difficultés que

les entreprises rencontrent concrètement (démarche qui avait déjà été faite il y a plusieurs mois dans le cadre de la mission menée par la DITP). Et évidemment, la CAPEB demandera que l'instance partenariale réunissant l'ensemble des parties prenantes mette en place les propositions qu'elle présentera.

Un point d'actualité a été fait sur Handibat et sur Ma Prime Adapt'. Des travaux sont en cours, l'objectif pour la CAPEB étant de faire en sorte que le dispositif soit simple et efficace pour contrer les sociétés opportunistes. La CAPEB a intégré un groupe de travail piloté par le Ministère avec cette volonté.

Les membres du Conseil des Professions ont, par la suite, évoqué la préparation de l'application GME en 3 clics et la démarche que la CAPEB déploie pour favoriser les GME. Une information a été donnée sur les travaux engagés concernant le dispositif FEEBAT avec la réunion de 8 groupes de travail thématiques à compter du mois de mars dans le but d'aboutir à des modules de formation courts, avec un tronc commun, des approches sur des points singuliers et une souplesse dans les modalités pédagogiques.

Au titre du dossier santé/sécurité/prévention, le Conseil des Professions a été informé des mémos et des projets en cours du côté d'IRIS-ST et de la poursuite des études métiers du côté de l'OPPBTP. Enfin, les échanges entre les UNA et la CNFA ont été évoqués avec la volonté de les améliorer.

GOUVERNEMENT

RÉFORME DES RETRAITES : LE GOUVERNEMENT DÉPOSE DES AMENDEMENTS RÉPONDANT À CERTAINES DE NOS REVENDICATIONS

Le Gouvernement a déposé plusieurs amendements dans le cadre du projet de loi réformant les retraites (la procédure faisant que seul le Gouvernement peut encore déposer des amendements sur ce texte).

Outre la possibilité de rachat de trimestres pour études et pour stages et le suivi médical des salariés exposés à la pénibilité, le Gouvernement a déposé un amendement visant à ouvrir l'accès des apprentis au dispositif de carrières longues comme nous l'avions demandé.

Ainsi, afin que les apprentis, qui bénéficient d'une diminution du coût de leurs versements pour la retraite (VPLR), ne soient pas pénalisés par l'absence de prise en compte de ces versements dans le cadre d'un départ anticipé pour carrières longues ou en tant que travailleur handicapé, un amendement propose que ces derniers soient désormais pris en compte

dans la période cotisée et ce pour apprécier la condition de début d'activité au titre du dispositif de retraite pour carrières longues. Les versements volontaires dans le cadre de l'apprentissage seront désormais pris en compte dans le cadre des carrières longues comme trimestres cotisés et pour apprécier la condition de début d'activité. Sont concernées les périodes d'apprentissage entre le 1^{er} juillet 1972 et le 31 décembre 2013.

Cet amendement répond à de nombreuses demandes du réseau mais il ne change pas notre détermination à obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos demandes relatives aux carrières longues. En l'occurrence, nous demandons le maintien du dispositif actuel des carrières longues pour les assurés ayant commencé à travailler avant la fin de l'année civile de leurs 18 ans et jusqu'à 20 ans, c'est-

CARRIÈRES LONGUES

AVEC LA RÉFORME

- Les personnes qui ont commencé à travailler avant la fin de l'année civile des 16 ans doivent cotiser **176 trimestres** (44 ans) (gain de 1 an) pour un départ à **58 ans**
- Les personnes qui ont commencé à travailler avant la fin de l'année civile des 18 ans cotiseront **un an de plus soit 176 trimestres** pour un départ à **60 ans**
- Les personnes qui ont commencé à travailler avant la fin de l'année civile des 20 ans partiront à **62 ans au lieu de 60 ans** aujourd'hui avec **172 trimestres**
- Les personnes qui ont commencé à travailler avant la fin de l'année civile des 21 ans, pourraient partir à **la retraite à 63 ans** selon la déclaration d'Elisabeth Borne.



à-dire un départ à 60 ans avec 43 ans de cotisations (172 trimestres). Nous demandons donc au Gouvernement de modifier son projet en ce sens.

Relevons également que le Gouvernement a déposé un amendement qui prévoit que les modalités de calcul du taux de cotisation AT-MP peuvent être modifiées, par voie réglementaire, pour limiter le risque pour une entreprise recrutant un sénior que ce salarié déclare une maladie professionnelle liée à une exposition passée, et que le coût de cette maladie professionnelle soit répercuté sur leur taux de cotisation AT-MP. L'objectif poursuivi est une plus grande mutualisation du coût des maladies professionnelles à effet différé, comme nous l'avons demandé avec l'U2P.

COMMUNICATION

→ DE NOUVEAUX LIVRETS D'ACCOMPAGNEMENT

Nous poursuivons la réalisation de Livrets d'accompagnement pour vous permettre de porter localement les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment sur différents sujets. Après la problématique des ZFE (qui reste évidemment d'actualité), le Livret réalisé sur la mise en œuvre de la REPa été entièrement mis à jour du fait des dernières décisions prises et précisions apportées à ce sujet.

Deux nouveaux Livrets sont également à votre disposition dans [notre rubrique dédiée sur ARTUR](#).

Le premier porte sur la réforme des retraites et présente nos revendications et des explications, notamment sur les points majeurs tels les carrières longues.

Le second porte sur l'attractivité des entreprises artisanales du bâtiment vis-à-vis des jeunes avec, en particulier, la



publication de notre Livre Blanc sur le sujet. Rappelons que ces outils pratiques sont évolutifs et sont donc enrichis régulièrement, tant avec les dernières informations disponibles sur ces sujets qu'avec les outils de communication que nous développons pour mener nos actions syndicales en Réseau.

LOBBYING

→ LE PROJET DE LOI ENR EST ADOPTÉ

Une commission mixte paritaire composée de 7 députés et 7 sénateurs s'est réunie le 24 janvier pour aboutir à la conciliation des deux chambres sur le projet de loi visant à développer les ENR. L'Assemblée nationale l'a adopté définitivement le 30 janvier et le Sénat en a fait autant ce 7 février.

Le texte fixe des objectifs ambitieux, comme celui de multiplier par 10 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération générée par les réseaux de chaleur et de froid d'ici 2030. Il contient une série de dispositions visant à faciliter ce développement en levant des freins administratifs comme ceux qui existent aujourd'hui pour l'installation d'ENR dans les copropriétés. Il intègre beaucoup de nouvelles obligations comme



celle faite aux entreprises d'établir un plan de valorisation de leur foncier pour le développement d'EnR, ou bien celle qui s'imposera aux HLM de faire faire une étude de faisabilité pour l'installation d'ENR lors de la réalisation d'un DPE, ou encore celle d'installer des équipements de production d'ENR dans toute nouvelle construction de bâtiment collectif à usage de logements à loyer modéré, sans oublier l'obligation de recouvrir toutes les

toitures des bâtiments tertiaires, de manière partielle ou totale, d'un revêtement réfléchissant. Il prévoit par ailleurs de créer un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité. L'un des points de divergence entre députés et sénateurs portait sur la nécessité ou non d'obtenir un avis conforme des ABF pour les projets éoliens et photovoltaïques situés dans un périmètre de 10 kms autour d'un site classé. La suppression de l'avis conforme des ABF a été retirée du texte.



ÉCONOMIE

→ SILVER ECONOMIE ET IMPACT DE LA POLITIQUE D'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Dans un contexte d'évolution démographique qui va voir le nombre de seniors passer de 19 à plus de 21 millions au cours de la prochaine décennie, le souhait majoritaire de vieillir à domicile pose la question centrale de l'adaptation des logements au vieillissement et de son coût.

La filière Silver économie, en partenariat avec les représentants des acteurs du bâtiment, ont présenté ce mardi 7 février les résultats de la première étude réalisée sur ce sujet : « L'adaptation des logements au vieillissement, coûts et bénéfices pour la puissance publique ». Le Président confédéral participait à cette présentation organisée par Luc Broussy, président de la filière Silver économie, en présence des différents acteurs concernés. On rappellera ici qu'au printemps

2021, Luc Broussy avait rédigé un rapport « Nous vieillirons ensemble » dans lequel il formulait 80 propositions dont la mise en place du dispositif Ma Prime Adapt' qui verra le jour en janvier 2024.

C'est dans la perspective de cette nouvelle aide qu'a été mesuré l'impact économique réel d'une politique d'adaptation massive des logements au vieillissement (dépenses supplémentaires, économies réalisées et création de valeur et d'activité).

À l'occasion de cette présentation, le Président Jean-Christophe Repon est intervenu pour rappeler le rôle des entreprises artisanales du bâtiment et la nécessité de leur permettre de continuer à travailler en confiance avec leurs clients pour les aider à vieillir chez eux (voir notre rubrique RDV). Pour la CAPEB, Ma Prime Adapt' doit s'appuyer sur les marques existantes de la CAPEB sans obligation de se transformer en qualification.

→ RÉNOVATION GLOBALE / RÉNOVATION PAR GESTES : LE POINT DE LA CAPEB

Cette semaine, Batiactu organisait une table ronde sur le plateau TV de son Edition Spéciale qui portait sur le thème « La rénovation globale a-t-elle les moyens de s'imposer face à la rénovation par gestes ? ».

Le vice-président de la CAPEB en charge des questions économiques y participait aux côtés de Valérie Mancret-Taylor, directrice générale de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et de Valérie Flicoteaux, vice-présidente du Cnoa (Conseil national de l'Ordre des architectes).

Dans le cadre d'un état des lieux dressé par l'animateur, David Morales a rappelé les disfonctionnements de MaPrimeRénov', invitant à mesurer la pertinence et l'efficacité du dispositif sur son intégralité, c'est-à-dire depuis le montage des dossiers au versement des aides. Il a ainsi plaidé pour faciliter la tâche des entreprises artisanales du bâtiment à cet égard. Il a ensuite expliqué que la rénovation globale est ce qu'il y a de mieux à faire sur le plan énergétique, mais que c'est aussi ce qu'il

y a de moins facile à faire économiquement. De ce fait, il a souligné que ce serait une erreur que de mettre fin aux aides aux rénovations par gestes.

Enfin, David Morales a souligné que des freins demeurent au développement de la rénovation globale, à commencer par le montage et le suivi des dossiers, et les financements qui mettent du temps à arriver et pénalisent les trésoreries des entreprises artisanales. « Il faut inciter les ménages pour qu'ils fassent plus d'un geste en allant vers ce qui est le plus efficace au moment de la réalisation des travaux et avec les moyens dont on dispose » a-t-il expliqué, ajoutant qu'il faut que les entreprises puissent recruter. « Le Bâtiment essaie déjà d'attirer un maximum

de jeunes. Les référentiels des diplômés du bâtiment ont été révisés récemment pour prendre en compte les enjeux de transition écologique et de rénovation énergétique. Pour le reste, c'est à la société de bouger » a-t-il souligné.

Pour dynamiser les rénovations globales, il a suggéré de proposer des parcours de rénovation énergétique avec une aide financière incitant les ménages à se lancer dans ces parcours, à recourir à des GME pour permettre aux entreprises de proposer une offre plus complète aux particuliers, et enfin, de faire un état des lieux pour regarder ensemble comment s'améliorer pour que les artisans soient plus nombreux et plus intéressés par ces chantiers.

→ AIDES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ : DES TUTORIELS VIDÉOS POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Afin d'accompagner concrètement les entreprises de proximité dans la compréhension et le recours aux dispositifs d'aides au paiement des factures d'énergie mis en place par le Gouvernement, l'U2P a réalisé, en concertation avec le ministère en charge de l'économie, notamment le ministère délégué aux PME, et avec le concours de la

Direction générale des Finances publiques, des tutoriels vidéos, introduits par le Président de l'U2P, ont été réalisés pour faciliter la compréhension des dispositifs : panorama des aides, bouclier tarifaire, amortisseur d'électricité, aide guichet gaz/électricité.

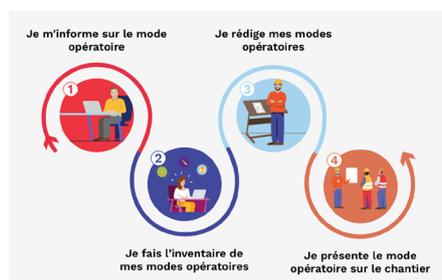
[Ces vidéos sont disponibles sur ARTUR et sur Youtube.](#)



SOCIAL

→ DES DIFFICULTÉS POUR RÉDIGER VOS MODES OPÉRATOIRES ? L'OPPBTP VOUS AIDE

L'OPPBTP a créé un parcours interactif pour aider les entreprises à rédiger leurs modes opératoires qui leur permet de décrire précisément le geste technique qu'il convient de déployer sur les chantiers. Que doit-on faire, qui doit le faire, comment, telles sont les questions qu'un chef d'entreprise doit se poser pour élaborer ses modes opératoires. Pour leur simplifier la vie, l'OPPBTP a mis au point un parcours interactif



en 4 étapes : tout d'abord s'informer sur le mode opératoire, son utilité et ses finalités, ensuite la réalisation de l'inventaire des modes opératoires nécessaires à l'entreprise, puis la rédaction de ces modes opératoires, les méthodes pour le mettre au point et enfin la manière de bien les présenter aux collaborateurs de l'entreprise. Bref, un mode d'emploi pratique et simple à porter de tous.

[En savoir plus ici.](#)



CESE

Le groupe Artisanat et Professions Libérales qui s'est réuni lundi sous la présidence de Jean-Christophe Repon a échangé sur les saisines en cours. Quant à la Commission Travail et Emploi, elle s'est concentrée sur la construction du projet d'avis « Travail, santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ».

PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a été interviewé lundi sur Radio Classique et RMC au sujet de la réforme des retraites et en particulier des annonces de la Première ministre visant à étendre le dispositif des carrières longues pour les personnes ayant commencé à travailler avant 21 ans. Il a également répondu à Radio Classique.

SILVER ECONOMIE

Le Président Jean-Christophe Repon a participé mardi à la présentation de l'étude sur l'impact d'une politique d'aide à l'adaptation des logements. Il a rappelé à cette occasion la force de frappe des entreprises artisanales du bâtiment qui représentent 96 % des entreprises du bâtiment partout sur le territoire et leur rôle sociétal fondamental qui réside également dans leur capacité à assurer le bien-vivre chez soi le plus longtemps possible. Il a indiqué que l'accès des petites entreprises au marché de l'adaptation des logements ne devait pas être entravé et, au contraire,



être organisé de telle sorte qu'elles puissent démontrer leur savoir-faire, en s'appuyant sur des audits en fin de chantier en particulier, et que la relation de confiance qu'elles établissent aujourd'hui avec leurs clients au travers de leur label de qualité (Handibat et Silverbat) puisse demeurer. Il a invité à faire en sorte de ne pas répéter les disfonctionnements que l'on connaît avec MaPrimeRénov', notamment pour éviter les éco-délinquants et les détournements de fonds.

PARLEMENT

Jean-Christophe Repon a été auditionné mardi par le sénateur de la Corrèze Daniel Chasseing, en sa qualité de vice-président de l'U2P en charge du suivi du projet de réforme des retraites. Une opportunité de



rappeler au Vice-Président de la commission des affaires sociales du Sénat les points sur lesquels le projet de loi doit impérativement évoluer, en particulier sur la durée de cotisation à satisfaire dans le cadre des carrières longues.

ISM

Le Conseil d'administration de l'ISM a eu lieu ce mercredi 8 février. Il a pris connaissance et débattu des décisions prises par le Comité d'Orientation Stratégique le 21 décembre dernier, examiné le rapport d'activité 2022 et le rapport prévisionnel 2023. Il a également fait un point sur l'utilisation de la donation à l'Etablissement Public Notre-Dame de Paris pour déplorer que l'U2P n'est en rien consulté sur le fléchage de ces fonds.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration confédéral se réunissait ce jeudi, notamment pour préparer l'Assemblée générale et examiner les candidatures aux postes à pourvoir, et également pour prendre les décisions utiles à l'avancement des dossiers en cours. Nous y reviendrons en détail dans notre prochain numéro.

CI-BTP

Le Président Jean-Christophe Repon a reçu jeudi le vice-président de l'UCF en charge de la communication, Philippe Christophe. Il s'agissait notamment d'évoquer les contours de la campagne de communication que prévoit d'engager CI-BTP France.

MÉTIERS

→ THIERRY TOFFOLI RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE

Les conseillers professionnels des métiers de la Maçonnerie et du Carrelage se sont réunis sous la présidence de Thierry Toffoli ce mercredi 8 février. Ils ont commencé par faire le point sur les actualités dans le domaine de la formation, à commencer par la mise au point du module de formation pour le CQP Chapiste et celle de la formation Rocaille.

Une grande partie des travaux a porté sur la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Lille. Président et conseillers ont ainsi évoqué les problématiques liées aux planchers béton en rénovation et la question de l'extension et de la surélévation vue sous l'angle de la RE2020.

Ils ont également ciblé le sujet des perspectives d'évolution des métiers de maçon et de carreleur d'ici 2030, celui des règles professionnelles pour l'assainissement non

collectif, celles relatives aux sols extérieurs, sans oublier la formation aux chapes fluides et le NF DTU sur la pose de carrelage sur chapes fluides. Thierry Toffoli et les conseillers professionnels ont par ailleurs réfléchi à la manière de mieux travailler avec les partenaires de Béranger Développement et notamment avec Batiroc Protect qu'ils ont reçu au cours de cette réunion.

Ils ont aussi passé en revue l'ensemble des dossiers techniques en cours concernant le



carrelage et la maçonnerie, et notamment les essais sur murs du CERIB, les caveaux préfabriqués, le groupe de travail de l'AQC sur le drainage périphérique, le référentiel de travaux de prévention du risque inondation dans l'habitat existant en passant par la nomenclature 21 et 22 de Qualibat, les essais-feu et les travaux de l'AQC sur les balcons.